

MENUISERIES**choisir et installer des menuiseries performantes****Objectif:**

A l'issue cette formation, le stagiaire sera capable de dimensionner et de choisir des menuiseries extérieures performantes dans le neuf ou l'existant notamment par rapport aux différentes réglementations (étanchéité, acoustique et énergétique). Il saura les poser dans les règles de l'art, et sera capable de contrôler sa pose. Il saura également conseiller le maître d'ouvrage sur l'entretien de celle-ci pour maintenir sa performance et prévenir tout risque de mal façon ou de sinistralité.

Programme:

- **Le fonctionnement d'une menuiserie**
 - les performances d'une menuiserie
 - le choix d'une menuiserie
 - les pathologies liées à un défaut de conception
- **La menuiserie composante du système de ventilation**
 - les différents types de vmc
 - implantation et dimensionnement des entrées d'air
- **Les fermetures**
- **La réception du support et le choix du type de pose**
 - les différents types de pose
 - la vérification de l'état du support
 - la prise de cotes
- **La gestion du chantier**
 - les travaux complémentaires
 - la gestion des déchets
- **La pose**
 - les accessoires de pose
 - la gestion des interfaces directes
- **Les impacts liés aux défauts de mise en oeuvre**
- **Le contrôle et l'autocontrôle**
 - les méthodes
 - les outils, le test d'étanchéité à l'air
- **Le rôle de l'occupant**
 - les recommandations d'entretien
- **Vérification des acquis de la formation**
- **Remise des attestations**



Pour tout renseignement,
 contacter Katia au 05.34.09.81.82

ORGANISATION DU STAGE

Date(s) : 2-3 Juin 2020
 Heure de début : de 9H00
 Lieu : CAPEB 09
 Durée : 16 heures sur 2 jours

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le coût de la formation 544 €
 (repas compris)

RESTE à CHARGE ENTREPRISE

- Chefs d'entreprises 144 €
 ou Conjoint Collaborateur
 (PARTICIPATION FAFCEA 400€)

- Salariés 64 €
 (PARTICIPATION CONSTRUCTYS 480€)

- Salariés autres 544 €
 (nous contacter pour les prises en charge)

Paiement par chèque à l'ordre du CTFPA,
 lors de l'envoi du coupon-réponse

Modalités de prises en charge au verso

ANIMATION

BULLETIN DE PARTICIPATION à retourner AVANT LE 11 MAI 2020 à :
 CAPEB 09 - BP 10133 - 09003 Foix Cedex - Fax : 05.61.02.91.11 - E-mail : formation@u2p09.fr
Aucune inscription ne sera retenue sans règlement préalable

ENTREPRISE Nb salariés

ADRESSE

SIRET 000 Code NAF

TEL.....

FAX.....

PORTABLE.....

MAIL.....

MENUISERIES: 2-3 JUIN 2020

Nom / Prénom des personnes intéressées	Statut (cochez la case)			Date de naissance
	artisan	salarié	conjoint	

Cachet et signature entreprise

Je joins le règlement à l'ordre du CTFPA, soit _____ € et le dernier bulletin de salaire pour les salariés inscrits
 Une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 5 jours ouvrés avant le début de la formation, le CTFPA se verra dans l'obligation d'encaisser votre chèque du
 reste à charge pour compenser les dépenses engagées (animateur, organisation...)

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS



Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou les salariés, peuvent solliciter une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS).

Chef d'entreprise et conjoint collaborateur du bâtiment



Si vous dépendez du Fonds d'Assurance Formation des chefs d'entreprise Artisanale (FAFCEA), vous réglez uniquement les sommes à la charge de votre entreprise et nous assurons le suivi de votre prise en charge sous réserve des critères de prise en charge suivants :

- ⇒ **2 formations finançables par stagiaire et par an, dans la limite de 50h.**
- ⇒ **Présentation lors de l'inscription de l'attestation de versement de la contribution formation professionnelle datant de moins d'un an.**

En savoir plus :

<https://www.fafcea.com/actualites/39-nouveau-criteres-de-prises-en-charge-2020.html>

Salariés du bâtiment (CONSTRUCTYS)



L'OPCA de la Construction CONSTRUCTYS pour les entreprises - de 50 salariés participe financièrement aux formations à hauteur de 30€ de l'heure par stagiaire dans la limite des plafonds suivants :

- ⇒ **Entreprises de 1 à 9 salariés: 3 600€ par an et par entreprise**
- ⇒ **Entreprises de 10 à 19 salariés: 4 800€ par an et par entreprise**
- ⇒ **Entreprises de 20 à 29 salariés: 6 000€ par an et par entreprise**
- ⇒ **Entreprises de 30 à 39 salariés: 7 200€ par an et par entreprise**
- ⇒ **Entreprises de 40 à 49 salariés: 8 400€ par an et par entreprise**

et dans la limite des fonds disponibles octroyés par Constructys.

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, Constructys peut également prendre en charge une partie du salaire de vos salariés en formation (montant maximum 13€/heure/stagiaire pour les entreprises - de 11 salariés et 6€/heure/stagiaire pour les entreprises de 11 à -de 50 salariés) et des frais annexes (8 % des coûts pédagogiques) Vous réglez uniquement le montant restant à la charge de votre entreprise. Les coûts pédagogiques pris en charge par Constructys sont directement réglés à l'organisme de formation

En savoir plus :

<https://www.constructys.fr/financer-vos-projets-de-formation/modalites-demandes-de-prise-charge/conditions-de-prise-en-charge/>

Entreprises ne relevant ni du FAFCEA, ni de CONSTRUCTYS

Vous réglez le montant total de la formation et nous vous fournissons les documents à transmettre à votre OPCO afin de constituer un dossier de demande de financement.